



## SECRETARIAT FEDERAL - PV n° 20 du 23 novembre 2000

**Présents :** S. CATHIARD – J. GRACIA – G. HERTRICH - A. LAURENT - G. MANFREDI - E. VAILLANT

### CARNET

La FFA a appris avec tristesse la disparition d' **EMIL ZATOPEK**, décédé à Prague (CZE) le 22 novembre, à l'âge de 78 ans.

Vainqueur du 10 000m aux JO de Londres en 1948 - devant ALAIN MIMOUN - et 2<sup>e</sup> du 5 000m, il fut le premier athlète à franchir la barrière des 20 km dans l'Heure (20,052 km en 1951).  
Aux JO d'Helsinki de 1952, il fut successivement Champion Olympique du 10 000m, du 5 000m et du Marathon. Son épouse, Dana, remportait de son côté la médaille d'Or du Javelot.  
Durant sa longue carrière, il a battu 18 records mondiaux.

Le Président PHILIPPE LAMBLIN a demandé à ALAIN MIMOUN de représenter l'Athlétisme français à la cérémonie de ses funérailles.

### Médailles de la Jeunesse et des Sports

La Ligue de Côte d'Azur vient d'indiquer que plusieurs de ses licenciés venaient de se voir décerner une médaille de la Jeunesse et des Sports. La FFA adresse aux récipiendaires de cordiales félicitations.

#### \* Médaille d'Or

ROGER FALCONE du Nice Côte-d'Azur Athlé

#### \* Médaille d'Argent

FERNAND GASIGLIA du Nice Côte-d'Azur Athlé

#### \* Médaille de Bronze

ISABELLE CHARPIOT Secrétaire Générale du CD 06, Présidente de l'ERA Antibes

GUY BURLE Président de l'AC Cannes

PAUL MAGUET de l'US Cagnes

### 1.- P.V. DES COMMISSIONS NATIONALES

CSO PV n° 31 du 7 novembre.  
PV n° 32 du 14 novembre.

CNM PV du 8 novembre.

CSR PV n° 21 du 8 novembre.

CNO PV n° 5 du 17 octobre.

CNV PV n° 7, du 27 octobre.

Réunion plénière : le samedi 2 décembre, de 10h à 16h30, à la FFA.

CMN PV du 5 novembre, réunion annuelle des Kinésithérapeutes à Lille.

## **2.- P.V. DES LIGUES**

<b>AQU</b>	<b>Bureau Directeur</b> , PV du 28 octobre.
<b>BRE</b>	<b>Comité Directeur</b> , PV n° 18 du 20 octobre.
<b>C-A</b>	<b>Comité Directeur</b> , PV du 6 novembre.
<b>CHA</b>	<b>Comité Directeur</b> , PV du 13 octobre. <b>Bureau Plénier</b> , PV du 25 octobre.
<b>D-S</b>	<b>Comité Directeur</b> , PV du 13 novembre.
<b>H-N</b>	<b>Bureau Directeur</b> , PV du 19 septembre.
<b>NPC</b>	<b>Bureau Directeur</b> , PV du 6 novembre.

## **3.- INFORMATIONS CONCERNANT LES LIGUES ET LES COMITES**

- **Ligue d'Alsace et Comité Départemental 67** - Suite au récent changement de locaux, les numéros de téléphone précédemment indiqués sont à modifier comme suit :

Téléphone de la **Ligue** : **03 88 26 94 63**      Téléphone du **CD 67** : **03 88 26 94 62**

- **FNDS 2000** : les chiffres des campagnes 1999 et 2000 sont attendus des Ligues métropolitaines suivantes : AUV – BRE – I-F – LAN – PYR – PRO ;

et des Ligues DOM-TOM : GUA – GUY – MAR – MAY – N-C – REU.

## **4.- REPRESENTATIONS ET REUNIONS PASSEES**

- **9 novembre**      **Paris Saint-Denis 2003** – Visite des hôtels Sofitel Sèvres et Sofitel Bercy, ainsi que de l'Espace Equinoxe, par G. MANFREDI, G. HERTRICH, A. LAURENT, J. GRACIA et G. BRUSSOT.
- **10 et 11 nov.**      **Groupe de réflexion sur le Haut-niveau** : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunions élargies, au Siège de la FFA.
- **13 novembre**      **Paris Saint-Denis 2003** – Visite des deux hôtels Sofitel ci-dessus et de l'Espace Equinoxe par P. WEISS de l'IAAF, J. GRACIA et G. BRUSSOT.
- **15 novembre**      **Groupe des Textes réglementaires.**
- **16 novembre**      **Société EDS Epsydre** : tour d'horizon des relations que la FFA entretient avec son serveur informatique (notamment licences et performances), en présence de M. PHILIPPE BORNE, Directeur Général et de G. MANFREDI, J. GRACIA, C. BAUTRAU et D. DUCHESNE.
- **16 novembre**      **Gestion informatique des Championnats de France** : réunion d'étude des moyens informatiques mis en œuvre pour les qualifications, la production des résultats et leur communication via minitel et internet, en présence de représentants des Commissions Nationales et des différents Services fédéraux concernés.
- **16 novembre**      **Assemblée Générale FFA 2001** (26 et 27 janvier), à La Rochelle (POI) : réunion de préparation en présence de G. MANFREDI, G. HERTRICH, A. LAURENT, C. ROGGEMANS et J. GRACIA.
- **17 novembre**      **Paris Saint-Denis 2003** – réunion à la Cité Internationale Universitaire pour l'hébergement des délégations, en présence du Délégué Général CLAUDE RONCERAY, de J. GRACIA et A. SPIRA.
- **18 novembre**      **Challenge Européen Hivernal des Lancers Nice 2001** (mars 2001) : visite de J. GRACIA à Nice à propos des hébergements et pour l'élaboration du budget.

- **21 novembre Réunion des Cadres Techniques** : elle s'est tenue au CNOSF, dans le cadre de la réflexion conduite après les JO de Sydney, en présence de la quasi totalité des Cadres Techniques, de G. MANFREDI représentant le Président P. LAMBLIN, M. MARLE, G. HERTRICH, C. ROGEMANS, S. CATHIARD, J. GRACIA et de JOËL DELPLANQUE, Directeur des Sports, et de ses collaborateurs au MJS MM. JEAN-LUC CHERRIER, JEROME ROUILLAUD, GILLES JOHANNET et FRANÇOIS VIGNEAU

## **5.- COMPETITIONS PASSEES**

- ☞ **29 octobre Championnat de France d'Ekiden**, à Cournon d'Auvergne (AUV).  
Les Clubs Champions de France :
- Femmes : **CSL Neuf Brisach** 2h36'20 (26 équipes classées)  
(Meilleure performance française)  
D. MUHLENTHALER, S. KUSTER, C. GROLL, L. KUSTER, D. HAGER, O. BRAKEBUSCHLEVEQUE
- Hommes : **Alès Cévennes A** 2h10'04 (50 équipes classées)  
B. GIRARD, S. BAHLA, P. PRONO, C. BALLESTER, D. ROUQUET, F. LACAN
- ☞ **12 novembre Championnat du Monde de Semi-Marathon**, à Veracruz (MEX). Les conditions climatiques ont été difficiles, plus de 30° et 80 % d'humidité.  
En Masculins, la France est 14° par équipes.

## **6- INFORMATIONS FEDERALES**

- ◆ **Circulaire n° 36**, du 14 novembre, du Directeur Administratif J. GRACIA et du DTN R. DESCOUX, transmettant aux Ligues et aux Organismes de Meetings le **Règlement des Meetings Nationaux 2001** (fiche de candidature à remplir et à retourner avant le 8 décembre 2000).  
La **réunion des organisateurs de Meetings** se tiendra le **vendredi 5 janvier 2001**, à 14h00, au Siège de la FFA
- ◆ **Circulaire n° 37**, du 16 novembre, du Vice-Président Délégué G. MANFREDI concernant le **Groupe de réflexion sur le sport de Haut-niveau**, adressant aux membres du Comité Directeur, aux Présidents de Ligues, aux Présidents de Commissions Nationales, aux membres du Groupe élargi de réflexion sur le Haut-niveau, aux Cadres Techniques et au GAF, le rapport à présenter au Comité Directeur du 25 novembre, en l'état, après les réunions tenues à ce jour.
- ◆ **INFOS FFA, n° 152**, du 10 novembre est paru avec, entre autres, les mouvements de Clubs en 2000 (Affiliations et radiations) et le Calendrier hivernal des Ligues (Cross-country et Salle).
- ◆ **Licenciés 1999-2000**  
A propos des 176 licenciés 1998-2000 non re-qualifiés après radiations de Clubs survenues en cours de saison (voir PV précédent), **151** ont été relevés comme appartenant à l'US Saintes CC (POI) qui a été radié, sans avoir été re-qualifiés pour l'US Saintes Athlétisme, nouveau Club "succédant" à l'ancien.
- L'occasion se présente de rappeler aux Ligues les articles suivants des **Règlements Généraux** :
- ◆ **Article 53** - *Licencié, membre d'une association radiée*
- ◆ **Article 53.2** - *Si l'athlète ne signifie pas son choix à sa Ligue dans un délai de deux mois à compter de la date de la radiation, il sera considéré qu'il a opté pour la qualification d'individuel jusqu'à la fin de la saison en cours.*
- ◆ **Licenciés 2000-01**  
Au 22 novembre : 69 925 licenciés, dont 5 155 licences Hors stade, soit une augmentation de 3,1 %.

## **7.- EXTRAITS DE LA PRESSE**

### **● ASSISES NATIONALES DU SPORT**

#### **L'Europe est encore loin**

**Si la France va tenter d'ouvrir la porte du Vieux Continent au sport à Nice en décembre, l'Europe du sport se trouve encore loin du traité.**

(Source : *L'Equipe* du 20 novembre, extraits d'un article d'Alain Lunzenfichter, à Lyon)

La ministre de la Jeunesse et des Sports a fait de la reconnaissance du sport par les instances européennes son cheval de bataille. A la fois convaincue et pleine d'espoirs, Mme Buffet sait que la bataille est loin d'être gagnée car si les Britanniques restent plutôt hostiles, d'autres pays de la Communauté ne suivent qu'à petits pas. En fait le sport est déjà entré dans le concert européen :

*"Paradoxalement, alors que l'Union Européenne n'a aucune compétence en matière sportive, elle a imposé à plusieurs fédérations internationales de modifier certaines de leurs règles"*, précise Colin Miège, administrateur civil. Une analyse que reprend aussitôt Yves Le Lostelque, représentant Viviane Reding, le Commissaire européen : *"L'arrêt le plus célèbre de la cour de justice de Bruxelles sous le nom de Bosman, concerne le sport."*

Pourtant que peut obtenir, même en se battant, Mme Buffet, les 7 et 8 décembre à Nice ? Une simple déclaration sans valeur juridique même si elle aura un poids politique important. Encore faut-il convaincre les Britanniques... *"Ce sera fait entre lundi et mardi"*, reprend Mme Buffet. Revenant sur le sport professionnel, qui est en fait le fer de lance, la ministre a précisé : *"Il faut garder aux fédérations la responsabilité d'organiser le sport. Les dirigeants de la toute nouvelle Euroligue de basket veulent porter plainte contre moi et peuvent très bien gagner leur procès en évoquant la libre concurrence. C'est tout l'enjeu de la spécificité. Je ne pense pas, en revanche, que le sport professionnel soit un partenaire dangereux, même s'il connaît quelques dérives. Les grands clubs et les groupes financiers liés aux médias souhaitent la libre concurrence et veulent qu'une économie de marché s'applique au sport. Ils souhaitent que les joueurs soient des marchandises. Nous disons que former de jeunes sportifs n'est pas une valeur ajoutée. Le sport professionnel est indispensable et il y en aura de plus en plus, mais à travers les fédérations qui doivent conserver le pouvoir sportif à travers les clubs."*

#### **Prochaine réunion intergouvernementale en...2004**

Si le sport ne peut entrer de plain-pied dans l'Union Européenne il peut le faire de manière détournée par le biais de la concurrence, de la culture, de la jeunesse mais surtout de la santé pour ce qui concerne le dopage. *"Je reviens du congrès de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) à Oslo et je pense que sa mission doit demeurer indépendante des mouvements sportifs et des Etats. Elle doit avoir trois buts : harmoniser les listes de produits interdits et les procédures de contrôle ; surveiller les mauvais élèves comme les Etats-Unis qui n'ont pas révélé plus de deux cents cas positifs aux fédérations de tutelle ; enfin être solidaire des pays en voie de développement. Nous avons obtenu de l'Union Européenne 40 % du budget de fonctionnement de l'AMA, encore faut-il que ces trois conditions soient réunies."*

Et après Nice ? *"Après, le soufflé retombera nécessairement"*, précise Jean-Claude Bonal, membre de l'Association des services publics, *car aucun pays n'a demandé l'intégration du sport au traité de la Communauté européenne. Il faut une réunion intergouvernementale pour changer quelque chose, et la prochaine, réunie à l'initiative de l'Allemagne, est prévue en... 2004."* Il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts du Rhône avant que le sport obtienne la pleine reconnaissance de l'Union, laquelle, sans doute, ne voudra et ne pourra diriger le sport.

### **● Le budget à + 3,8 %**

(Source : *L'Equipe* du 21 novembre)

Après l'avoir défendu en commission élargie, Marie-George Buffet a présenté hier son budget aux députés, qui l'ont adopté (Majorité plurielle), alors que l'opposition votait contre. Ce budget de 3,4 milliards de francs est en hausse de 3,8 % alors que le FNDS, lui, grâce aux 150 millions de taxe sur les droits de télévision, se trouve abondé de 10,1 %

La ministre de la Jeunesse et des Sports a développé ses priorités : soutien à l'emploi et à la formation envers les jeunes (48 784 emplois-jeunes à ce jour ; mesures envers les bénévoles (en application de la loi sur le sport de juin), les associations, les jeunes (coupon-sport) ; permanence de l'aide au sport de haut niveau ; augmentation des efforts vers la santé (en liaison avec la loi antidopage).

Elle a aussi précisé que les enseignements des Jeux de Sydney seront tirés le 20 décembre, lors de la réunion de la Commission nationale du sport de haut niveau. Elle a annoncé une redéfinition des objectifs de l'INSEP, ainsi qu'une remise à niveau de ses installations. Elle s'est enfin félicitée de l'augmentation du FNDS qui va permettre d'aider le sport de base et rien que lui.

Alain Barrau (PS), rapporteur de la commission des finances, a approuvé dans ce budget *“ la contribution spécifique à la lutte contre l'exclusion, les mesures en faveur des associations, alors qu'on se prépare à fêter le centenaire de la loi de 1901 ”*. Alain Néri (PS), rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a lancé : *“ Votre budget va dans le bon sens même si, en entendant tous ces milliards que génère le sport, on aimerait que ce budget représente 1 % du budget de l'Etat, comme celui de la culture. ”*

Au fil des interventions on entendit : *“ Vous êtes en train de réconcilier les sports de haut niveau et le sport de masse. ”* (M. Aschiéri, RCV) ; *“ Il reste à faire dans le domaine social. ”* (M. Leroy, PC) ; *“ Je veux dire tout le mal que je pense de votre budget et tout le bien que je pense de vos ambitions ”* (M. Landrain, UDF). Et le député d'Ancenis reprit un de ses vieux chevaux de bataille sur la baisse de la TVA sportive. Le doyen Ehrmann (DL) se montra virulent sur la faiblesse du sport à l'école ; Mme Picard (PS) proposa davantage d'efforts vers l'éducation populaire.

Tous furent unanimes pour saluer les initiatives et le courage de la ministre dans son combat contre le dopage.

## **8 – ANALYSE DU PROJET DE BUDGET JEUNESSE ET SPORT POUR 2001**

Le Conseil d'Administration du **CNOSF**, réuni le 15 novembre, a étudié le projet de budget 2001 du MJS. Extraits :

Pour 2001, ce projet s'élève à **3 400 625 000 F**, soit + 220,29 MF (+ 6,9 %) par rapport à la loi de finances initiale pour 2000. A structure constante l'augmentation réelle du budget n'est cependant que de 121 MF (**+ 3,8 %**) par suite du transfert de crédits de cotisations patronales jusqu'alors pris en charge par le budget des charges communes (99,3 MF).

Le budget du ministère connaît donc pour la 3<sup>e</sup> année consécutive une progression supérieure à celle du budget général limitée à 1,5 %, dont il représente **0,20 %** (budget général 1 689,85 milliards de F).

Les dépenses ordinaires prévues (fonctionnement et personnel) se montent à 3,345 milliards de F (+ 9 %, mais + 0,50 % à structure constante) et les dépenses d'investissements à 55,5 MF (-44 %).

La répartition des crédits affectés aux différentes activités du MJS ou “ agrégats ” est la suivante :

1. **“ jeunesse et éducation populaire ”** (et non plus vie associative) : 889,96 MF (+ 8,7 %) ;
2. **“ sport ”** : 1 387 MF (+ 3,4 %) ;
3. **“ administration générale ”**, dont les établissements publics : 1 123 MF (+ 10,20 %, mais seulement + 0,4 % à structure constante).

-----  
**SPORT** : l'agrégat sport se décompose ainsi :

⇒ 790,62 MF sur le titre III du budget **“ moyens des services ”**, destinés au paiement des dépenses de personnel et au fonctionnement des services (+ 3 %).

A souligner que si les emplois sont globalement stabilisés pour le MJS, l'encadrement des activités physiques et sportives perd 85 emplois, après une perte de 67 en 2000, pour se situer à 2406 ; le transfert s'opère essentiellement au profit de l'administration centrale et des établissements publics. La ministre s'est toutefois engagée à majorer de 40 le nombre des cadres techniques mis à disposition des fédérations grâce à l'obtention de 15 contrats de préparation olympique et à un redéploiement interne, **le total des cadres techniques passerait ainsi de 1653 à 1693** ;

⇒ 580,12 MF sur le titre IV **“ interventions publiques ”**, + 35,84 MF (+ 6,58 %) ;

⇒ 16,25 MF sur le titre VI “ **subventions d'investissements accordés par l'Etat** ”, soit – 47,2 % en crédits de paiement. La diminution est moins sensible en autorisations de programme qui représentent les possibilités nouvelles d'équipements : 32,5 MF (- 13,4 %).

Les actions susceptibles d'être financées à partir du chapitre 43-91 “ **sport de haut niveau et développement de la pratique sportive** ” se ventilent de la manière suivante

⇒ article 11 “ **Jeux olympiques et grandes manifestations : crédits non déconcentrés** ” : 122 MF, soit - 39,5 MF (- 24,4 %). Ce recul se justifie par la non reconduction des crédits affectés aux JO de Sydney (30 MF) et par un moindre poids du Stade de France. Le crédit ouvert de 122 MF devrait cependant supporter une charge de quelques 75 MF pour faire face à l'indemnisation du concessionnaire du Stade de France due à l'absence de club résidant. Les crédits restant disponibles seront affectés à la participation aux grandes manifestations internationales (Jeux méditerranéens et de la francophonie, championnats du monde de handball, d'Europe de basket-ball féminin, préparation des JO d'hiver...) à raison de 19 MF et au GIP “ Paris-Ile de France ” pour la candidature de Paris aux JO de 2008 pour plus de 27 MF ;

⇒ article 12 “ **Jeux olympiques et grandes manifestations : crédits déconcentrés** ” : 500 000 F comme les deux années précédentes ;

⇒ article 21 “ **Echanges sportifs et actions internationales : crédits non déconcentrés** ” : 10,047 MF comme en 2000 ;

⇒ article 22 “ **Echanges sportifs et actions internationales : crédits déconcentrés** ” : 500 000 F sans changement ;

⇒ article 41 “ **Promotion du sport et développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre : crédits non déconcentrés** ” : 108,599 MF, soit + 22,158 MF (+ 25,6 %).

- C'est sur cet article qu'est financée la lutte contre le dopage ; l'extension du suivi médical des sportifs de haut niveau bénéficie d'une mesure nouvelle de 18 MF (soit 69,5 MF au total) alors que 2 MF supplémentaires permettront d'augmenter le nombre de contrôles effectués par la Laboratoire national de dépistage du dopage ;
- 16 MF sont par ailleurs prévus au chapitre 57-01 “administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat ” pour permettre le relogement du Laboratoire national.
- A signaler également une mesure nouvelle de 4 MF pour l'accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau ;
- ainsi que 2 MF pour améliorer les conditions d'accueil des mineurs dans les pôles de haut niveau. ;

⇒ article 42 “ **Promotion du sport et développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre : crédits déconcentrés** ” : 180,40 MF soit une progression de près de 25 MF (+ 16 %). Parmi les mesures nouvelles rendues possibles notons :

- la création de 100 postes “ sport emploi ” pour 6,5 MF ;
- le soutien à la Fête du Sport pour 13,5 MF ;
- l'extension du coupon sport pour 28 MF (dotation totale = 50 MF avec pour cible 250 000 jeunes) ;
- le soutien à la féminisation de la pratique sportive pour 4 MF, ces deux dernières actions bénéficiant en outre d'une crédit de 1,5 MF à fin de communication (titre III du budget) ;

⇒ article 50 “ **Projets éducatifs locaux : crédits déconcentrés** ” : 137,5 MF, soit + 22,5 MF (+ 19,5 %) ;

⇒ article 80 “ **Formation des animateurs et accompagnement de l'emploi : crédits non déconcentrés** ” : 7,06 MF, comme en 2000 ;

⇒ article 90 “ **Formation des animateurs et accompagnement de l'emploi : crédits déconcentrés** ” : 13,52 MF, + 5,6 MF (+ 70,7 %). Les actions locales de formation des emplois jeunes en collaboration avec les organismes mutualisateurs (AGEFOS-PME et Uniformation) et les collectivités locales verront leurs crédits majorés de quelques 8,6 MF.

## COMMENTAIRES

### **I – Aspects positifs :**

- une progression de budget de 3,8 % ;
- des emplois globalement stables ;
- maintien d'un important effort pour la santé des sportifs et la lutte contre le dopage ;
- 40 cadres sportifs pour les fédérations ;
- 100 " sport emploi " ;
- extension du coupon sport ;
- aide au sport féminin et au sport en entreprise ;
- aide à la formation.

### **II – Aspects négatifs :**

- l'essentiel de l'accroissement des crédits profite aux actions en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- le poids du Stade de France (environ 75 MF) malgré une gestion bénéficiaire ;
- la perte de 85 emplois dans le secteur de l'encadrement des activités physiques et sportives (déjà 67 en 2000). Si l'encadrement fédéral n'est pas affecté, c'est l'action au niveau des services déconcentrés qui est touchée ;
- le recul des crédits d'équipement même si l'on peut s'attendre à des amendements parlementaires ; progression il est vrai du côté FNDS.

## FNDS

Le montant programmé pour 2001 marque une progression de recettes de 110 MF (+ 9,25 %) pour atteindre **1 199 MF**.

La majoration de 110 MF est due :

- 1) pour 75 MF au produit des droits de télévision qui double en année pleine (150 MF à la ligne 07) ;
- 2) pour 35 MF à une augmentation prévisible du chiffre d'affaires de la Française des Jeux dont l'apport sera de 1 031 MF.

Dans ce total ne figure pas le solde du bénéfice de la Coupe du monde de football (150 MF distribués en 2000) qui est estimé entre 135 et 150 MF.

Les dépenses prévisionnelles établies sur 1 199 MF sont les suivantes :

- chapitre 01 " haut niveau " : 232 MF, plus 5 MF par rapport à 2000 ;
- chapitre 02 " avances " : 500 000 F comme en 2000 ;
- chapitre 03 " sport de masse " : 776 MF, soit une augmentation de 90 MF (+ 13,6 %), l'essentiel devant aller à la part régionale ;
- chapitre 09 " équipements de l'Etat " : 60,5 MF comme en 2000 ;
- chapitre 12 " subventions pour la réalisation d'équipements sportifs " : 130 MF, soit une augmentation de 15 MF (+ 13 %).

O-O-O  
O-O  
O

**Après la réunion de son Conseil d'administration, le CNOSF a transmis à la presse le communiqué suivant (extraits) :**

Les membres du Conseil d'administration souhaitent exprimer leurs plus vives préoccupations sur deux points :

➤ le premier concerne le **Fonds de mutualisation des droits de télévision**. S'ils adhèrent au principe de solidarité qui inspire ce fonds, les membres du CA s'inquiètent du risque qui existe qu'un certain nombre d'organismes privés, notamment ceux qui se prévalent d'un label international, échappent à la taxation, laissant ainsi aux seules fédérations nationales bénéficiaires des droits le soin d'alimenter la caisse de péréquation. Une telle situation irait évidemment à l'encontre de l'esprit de la loi du 6 juillet 2000 et ne manquerait pas d'interpeller le mouvement sportif.

En conséquence, le CA du CNOSF demande à Mme la ministre de la Jeunesse et des Sports de veiller à l'application, sans réserve, du prélèvement de 5 % à tous les bénéficiaires de droits de télévision en France.

➤ le second concerne le **FNDS**, dont les recettes sont prévues en augmentation de 9,25 % pour atteindre 1 199 MF, cette augmentation tenant compte notamment d'une somme de 150 MF évaluée sur des prévisions de recettes optimales et due au Fonds de mutualisation sur les droits de télévision.

Un passé récent (FNDS 1999 : 925 MF dépensés pour 1 014 MF de recettes) ayant montré que les prévisions de recettes n'étaient pas toujours suivies par des réalisations de dépenses au même niveau, comme si ces dernières étaient plafonnées, le CA demande instamment que soient mises en accord, pour l'an 2001 et au-delà, les réalisations de dépenses et les prévisions de recettes.

**Prochaine réunion : le jeudi 7 décembre 2000 (à 14 heures)**